

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA24 09006 ET RCA24 09007

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, les règlements suivants :

RCA24 09006 | Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments, pour les années 2026 et 2027 (dossier 1245486013).

RCA24 09007 | Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, pour les années 2026 et 2027 (dossier 1245486015).

Ces règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 9 au 13 décembre 2024 et ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 février 2025.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 11 février 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert